



Audioconférence du 24 avril au SRE

Agents malades et « quatorzaine »

Pas de nouveau cas de contamination signalé.

Rappel : en cas de maladie, de suspicion ou de quatorzaine pour avoir été en contact avec un malade, le médecin de prévention doit être contacté.

Avant de reprendre son activité, l'agent devra également prendre contact avec ce dernier même s'il a sollicité son médecin traitant.

Populations Fragiles

Les agents faisant partie des populations fragiles ***ainsi que les agents vivant avec une personne fragile*** doivent prendre l'attache du médecin de prévention pour le « après 11 mai ».

FO vous rappelle que le médecin peut également être contacté pour des difficultés psychologiques liées au confinement soit par l'agent lui-même soit pas l'encadrement ou un collègue.

Protection des agents

- Des demandes de co-financement ont été faites auprès des CHSCT 44 et 17 pour l'achat de matériel de protection (gel hydro-alcoolique avec flacons poussoir, gants, matériel de nettoyage de type lingettes et spray désinfectant)
- Le SG Bercy mettra à disposition du gel dans les halls, salles communes et près des ascenseurs.
- L'assistante de prévention travaille sur une boîte à outils réunissant l'ensemble des informations concernant le Covid19

Dé-confinement

Le directeur du SRE a indiqué qu'il n'était toujours pas en mesure de présenter le plan pour le service. Néanmoins, il précise que télétravail devrait continuer d'être privilégié et la venue sur site limitée autant que possible. Plusieurs points font l'objet d'un suivi par le SG. La réouverture du bâtiment Doumergue et la question de la restauration en font partie. **Le plan de reprise au SRE sera présenté le 4 mai aux représentants du personnel au SRE.**

Mise à disposition de matériel portable

La palette de 68 portables égarée par le transporteur a été retrouvée et livrée. Le matériel devrait être mis à disposition prochainement. Interrogé sur la répartition de ces matériels, le directeur a répondu que des demandes étaient déjà « en stock » et hiérarchisées. Les représentants du personnel ont demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à ce dossier. En effet, les besoins pour assurer les missions prioritaires étant couvert, il est important que l'ensemble des activités du service puissent reprendre dans des conditions sanitaires acceptables (au maximum en télétravail). **FO** a demandé à ce que la répartition de ces portables soit transmise aux représentants du personnel. ***N'hésitez pas à nous faire remonter toute situation problématique.***

Télétravail et double écran

Compte-tenu du prolongement du confinement, **FO** est revenue une fois encore sur cette question des doubles-écrans qui amélioreraient les conditions de travail des gestionnaires et des conseillers retraites notamment. Les chefs de bureau devraient être interrogés sur les besoins de leurs agents avant qu'une décision soit prise.

FO a également demandé la réunion d'un groupe de travail sur l'exercice du télétravail pendant la crise sanitaire. Il devrait avoir lieu début juin.



Activité téléphonique et télétravail

Suite à un dysfonctionnement matériel, un essai est en cours à Guérande pour le déport d'appels téléphoniques vers le domicile des agents. Selon les informations transmises, les agents auraient la possibilité de se connecter/déconnecter et l'anonymat de leur numéro serait respecté. A suivre...

Répartition effectifs du SRE au 24 avril 2020

	Présents sur site	Travail à Domicile	ASA	Arrêt maladie Congés TP	Effectif physique 1/3/2020	PCA
1A		14	1	3	18	
1B	8	73	4	39	124	30
1C	7	11	18	4	40	7
BMRU	8	58	13	24	103	17
2A		33		12	45	16
2B	4	37		4	45	27
2C		9	1	6	16	8
2D		23		8	31	6
BFS		19		0	19	
MRA		2		5	7	
SG	2	17	5	8	32	10
DIR	2	5		1	8	3
Total	31	301	42	114	488	124
% effectif total	6%	62%	9%	23%	-	25%

Congés, RTT, ASA, CET

Cette question a de nouveau été évoquée par FO et les autres organisations syndicales lors de l'audioconférence du 24.

Des décisions ministérielles (Finances) et directionnelles (DFIP et SG) sont attendues pour la semaine à venir concernant l'application de l'ordonnance sur les congés en période sanitaire (<https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041801063>)

Concernant le déplaçonnement du CET évoqué par O. DUSSOPT, aucun décret n'est paru à ce stade. Dans l'attente, FO a soutenu la demande d'une

autre OS : recensement par le SG des congés 2019 non pris qui pourraient être déposés sur un CET hors délai si ce décret venait à paraître un jour... Nous vous invitons d'ailleurs à faire ce calcul et à conserver ces éléments.

La position administrative des parents qui devront garder leurs enfants à la maison après le 11 mai n'a pas été tranchée. Comme pour le reste, le SRE attend les consignes ministérielles.

FO a de nouveau exigé que les congés imposés avant le 17 avril soit pris en compte dans l'article 2 de l'ordonnance si elle devait être appliquée. Pour mémoire, la Fédération Générale des Fonctionnaires FO a demandé l'abrogation de cette ordonnance.

Enfin, nous sommes revenus sur la notion de congés prévisionnels... Et là, le directeur a avancé l'argument suivant : le décret de 84 !!

Celui-ci prévoit dans son article 3 que « le calendrier des congés (...) est fixé par le chef du service, après consultation des (...) intéressés. » Drôle de façon de marquer sa reconnaissance...

Pour FO une telle réponse n'est pas à la hauteur de l'engagement des agents et du sens du service public dont ils font preuve depuis le début de la crise. Nous lui avons également rappelé que si les agents sont dignes de confiance pour assurer les missions qui leurs sont confiées, ils le sont tout autant pour choisir le moment de prendre leurs congés.

Etablissement Public Administratif

Si la réforme des retraites a été suspendue et que le calendrier est impacté, le principe de la création d'un EPA n'ayant pas été remis en cause, les travaux exploratoires continuent.

Prochaine audioconférence SRE
Mardi 28/04 à 16h30